



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2023



SOMMAIRE

- 1 **ÉDITO** *p1*
- 2 **PORTRAITS D'AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE AUDOIS** *p3*
- 3 **QUELQUES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE** *p5*
- 4 **ASSURER VOTRE SÉCURITÉ** *p7*
- 5 **PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES** *p15*
- 6 **AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE** *p18*
- 7 **METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES CITOYENS** *p26*

ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2023.

Ce document synthétique vise à permettre, tant aux élus qu'aux habitants du département, de constater l'étendue et la diversité de l'action des services de l'État dans l'Aude, ainsi que de rendre compte des résultats obtenus.

En 2023, les services de l'État ont redoublé d'efforts pour répondre aux principales préoccupations des Audoises et des Audois - la sécurité et le maintien de l'ordre, le développement économique et l'emploi, le soutien à la transition énergétique, le renforcement de l'accès aux services publics ou encore la lutte contre toutes les formes de précarité.

L'année écoulée aura, à nouveau, mobilisé fortement les agents publics de tous les services de l'État, tant notre département et notre pays auront été confrontés à des défis nombreux : défi énergétique face à une hausse du prix des matières premières qui a lourdement pesé sur l'activité des entreprises, défi climatique face à un nouvel épisode inédit de sécheresse durant la saison estivale, défi migratoire face à une hausse sans précédent des demandes d'asile, ou encore défi sécuritaire pour assurer l'organisation de nombreux événements publics dans le contexte d'une menace terroriste à son plus haut niveau.

Quelques que soient les crises et les événements, les agents de l'État ont aussi eu à cœur d'assurer la conduite habituelle de leurs missions quotidiennes au service des collectivités et des citoyens : la délivrance de titres, le déploiement de fonds de soutien aux investissements publics, la mise à l'abri des publics vulnérables, la sécurisation de grands événements festifs ou encore l'organisation d'opérations de contrôle pour lutter contre les atteintes à l'environnement. Pour l'énergie, le professionnalisme et l'engagement dont ils ont fait preuve au cours des mois écoulés, je veux adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous les agents de l'État.



L'année 2024 sera, elle aussi, riche de défis à relever pour l'ensemble des services placés sous mon autorité. Outre l'accomplissement de leurs missions habituelles, ma feuille de route interministérielle contient quatre missions particulièrement structurantes pour l'Aude :

- **Promouvoir, objectiver et formaliser une gestion collective et durable de l'eau ;**
- **Fédérer les acteurs départementaux autour d'une stratégie territoriale concertée de déploiement des énergies renouvelables ;**
- **Accroître la résilience du territoire départemental face au risque incendie ;**
- **Renforcer le pilotage, avec les acteurs territoriaux, des dispositifs de lutte contre la pauvreté et d'insertion professionnelle.**

Le cap est ainsi fixé, dans le souci permanent de travailler en étroite collaboration et en bonne intelligence avec l'ensemble des élus et acteurs de ce beau territoire. À eux, aux agents publics et à vous tous, j'adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024. Bonne lecture !

Christian POUGET
Préfet de l'Aude

PORTRAITS D'AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DU TERRITOIRE AUDOIS

Benoît Savouré, délégué aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) auprès du Préfet de l'Aude

La politique interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie notamment pour sa mise en œuvre sur un réseau déconcentré d'agents de l'État : les délégués départementaux pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ai l'honneur, depuis le 1er juin, de contribuer à cet engagement, au service des territoires audois, en m'appuyant et en coordonnant un ensemble d'acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs autour des thématiques suivantes : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et la « culture » de l'égalité.

Pour rendre cette politique publique concrète et l'adapter aux besoins des territoires, ma mission consiste en ingénierie de projet et pilotage de politique publique, l'animation de réseaux, l'instruction de dossiers ou demande de subvention ou encore la communication et représentation. C'est cette diversité qui rend ma mission passionnante.



Véronique Soussan, déléguée du Préfet des quartiers prioritaires politique de la ville de Carcassonne et de Limoux



Arrivée à la préfecture le 1er août 2023, ma mission consiste à coordonner l'action de l'ensemble des services de l'État envers les quartiers prioritaires de Carcassonne Agglo et de Limoux, en lien étroit avec les collectivités concernées. Ma motivation pour ce poste repose sur sa transversalité puisque ma mission touche tous les domaines de la vie des habitants - l'emploi, le cadre de vie, la participation citoyenne, le sport, la culture, la sécurité etc.

J'apprécie particulièrement sa diversité, son caractère très opérationnel et les relations nombreuses qu'elle me permet de nouer, notamment avec les services de l'État et les collectivités impliquées dans la politique de la Ville. Mon rôle, au fond, est d'être une facilitatrice qui contribue à la mise en réseau des acteurs, tout en étant au contact des habitants.

Jean-Emmanuel PROST, directeur du service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) de l'Aude

L'échelon audois de l'ONaCVG, établissement public relevant du ministère des Armées, est doté de multiples missions.

Ainsi, nous œuvrons directement au profit des personnes qui résident dans le département et qui ont servi la France ou qui continuent de le faire. Ils sont alors informés, conseillés et aidés dans leur vie professionnelle (délivrance de la carte du combattant, participation à la reconversion, etc.) mais également personnelle (contribution financière en cas de difficultés, suivi médico-social, etc.). Cette action de proximité s'exerce également en faveur des "ressortissants directs" tels que les Harkis ou les victimes d'acte de terrorisme et se prolonge dans des activités mémorielles et intergénérationnelles.

Ce travail, humainement très enrichissant, s'effectue en liaison avec la préfecture, les unités militaires basées dans l'Aude, les directions départementales de l'État, les collectivités territoriales, les associations dites « du monde combattant » et tous les acteurs nécessaires à la résolution des différentes situations.



QUELQUES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

chiffres dans l'Aude à fin novembre 2023

L'instruction des titres professionnels

361 sessions de validation organisées pour 1 180 candidats inscrits
743 titres professionnels délivrés et **226** certifications partielles

Les contrats d'engagement jeunes (CEJ)

2 162 jeunes audois ont signé un CEJ en 2023
dont **1 625** par les missions locales
représentant un financement de l'État de **2 696 225€**

L'insertion par l'activité économique

41 structures d'insertion par l'activité (SIAE) qui permettent d'accompagner vers l'emploi, en moyenne **1 137** personnes pour un volume financier d'aides de l'État de **8 966 644€**

JOB



EMPLOI



Les financements de l'État

33M€ de crédits mobilisés pour les collectivités audoises en 2023 pour soutenir **436** projets dont **9,6M€** au titre du fonds vert, soit **9M€** de plus par rapport à 2022

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT

23 projets examinés en pôle départemental des énergies renouvelables (ENR) dont :

- 20** projets de photovoltaïque au sol et ;
- 3** projets d'éolien terrestre (dont 1 en renouvellement)

1 projet de charte ENR de la communauté de communes du Limouxin

Les énergies renouvelables en 2023

Une puissance raccordée de **726 MW** (toutes ENR confondues)

Une puissance autorisée à raccorder de **400 MW**

(éolien terrestre et photovoltaïque)



Le trafic de stupéfiants en 2023

296 opérations de déstabilisation des points de deal conduites par la police nationale à Narbonne et Carcassonne

88 personnes ont été interpellées par la gendarmerie au cours d'opérations de police judiciaire

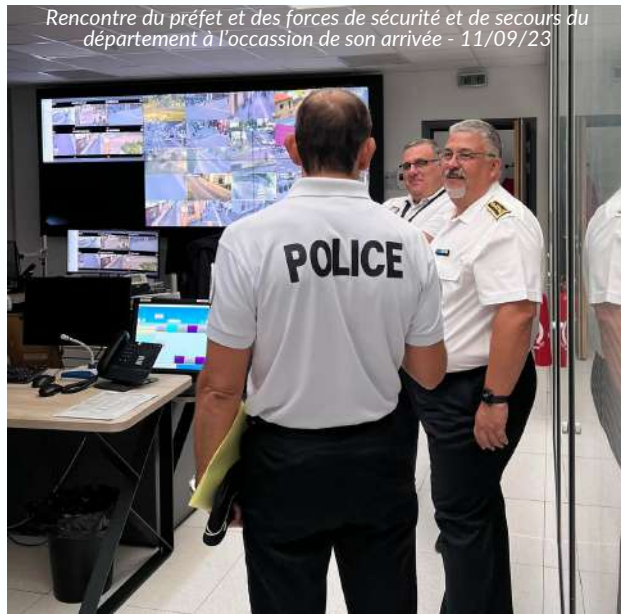
La sécurité routière en 2023

+ 35% d'opérations de contrôles routiers en zone police par rapport à 2022

23 725 infractions de police de la route relevées en zone gendarmerie, dont 13 062 génératrices d'accidents, notamment sur les axes autoroutiers du département

SÉCURITÉ





ASSURER VOTRE SÉCURITÉ



La sécurité est une préoccupation essentielle des Français. La mobilisation des forces de l'ordre pour protéger la population est donc permanente.

Lutter contre le terrorisme et la radicalisation

À la suite de l'attentat commis à Arras le 13 octobre 2023, le plan Vigipirate a été rehaussé au niveau « urgence attentat ». Le passage à ce niveau accru de vigilance a entraîné partout dans le département le renforcement des mesures de prévention et de protection, notamment aux abords des édifices publics, des établissements scolaires, des lieux de culte et lors des manifestations festives.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les militaires de l'opération Sentinelle ont également été déployés pendant la période estivale, en octobre-novembre et pendant les fêtes de fin d'année. Les militaires ont effectué des patrouilles mobiles aléatoires à Carcassonne, à Castelnaudary et à Narbonne pour protéger les citoyens et dissuader la menace.



Rencontre de la directrice de cabinet avec les militaires de l'opération Sentinelle engagés à Carcassonne - 14/07/23

En matière de prévention de la radicalisation, des groupes d'évaluation départementaux (GED) se sont tenus chaque semaine sous l'égide du préfet, afin de permettre aux services concernés (police, gendarmerie, services de renseignement, etc...) d'assurer le suivi des individus signalés pour radicalisation potentiellement violente. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) permet quant à elle de réaliser un suivi psycho-social des personnes en voie de radicalisation et d'accompagner leurs familles.

Les actions de prévention de la radicalisation (sensibilisation, débats...), menées par des associations, ont été financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à hauteur de 13 600€.

Lutter contre la délinquance

L'année 2023 a été marquée par une augmentation de 7% de la délinquance générale dans le département par rapport à 2022. Les principales problématiques de délinquance sont les trafics de stupéfiants, les violences intrafamiliales et les cambriolages.

Face à ces phénomènes de délinquance, les forces de sécurité intérieure mènent une politique volontariste fondée notamment sur le renforcement de la présence sur le terrain.

Policiers et gendarmes consacrent une part croissante de leur activité à la présence sur la voie publique (patrouille, enquête, sécurisation). En 2023, les gendarmes ont ainsi dédié 50% de leur temps à la présence sur la voie publique. Les policiers ont augmenté de 5% ce temps de présence.

À Narbonne et à Carcassonne, la présence des équipiers de la police nationale sur la voie publique s'est renforcée. En parallèle, des groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été réunis régulièrement tout au long de l'année, associant divers partenaires de la sécurité autour de la police pour mener des actions coordonnées de lutte contre les troubles à la tranquillité publique tels que les occupations illégales du domaine public, les nuisances de voisinage et les rodéos urbains.

Côté gendarmerie, les militaires du groupement de l'Aude sont toujours fortement impliqués dans l'accompagnement de la population. Une action particulière a, par exemple, été conduite en direction des élus, afin de les assister et de les protéger contre les atteintes dont ils peuvent faire l'objet. 284 élus audois ont ainsi été sensibilisés à la gestion des incivilités.

Lutter contre les trafics de stupéfiants

Parce que les trafics de stupéfiants entraînent des violences et une dégradation des conditions de vie des habitants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les forces de l'ordre mènent une action résolue contre ces trafics, en ciblant à la fois la vente et la consommation de stupéfiants.

Pour lutter contre la vente et le transport de stupéfiants, les forces de sécurité intérieure ont mené des actions de sécurité publique et des opérations de police judiciaire visant à déstructurer durablement ces trafics. En 2023 :

- **296 opérations de déstabilisation des points de deal** ont ainsi été conduites par la police nationale à Narbonne et à Carcassonne.
- **88 personnes ont été interpellées par la gendarmerie** au cours d'opérations de police judiciaire.

D'importantes saisies de drogue et de capitaux ont été effectuées en 2023 :

- **la douane a saisi 3,4 tonnes de résine de cannabis, 940kg d'herbe de cannabis, 45kg de cocaïne et 6,5kg d'héroïne ;**
- **la police nationale a saisi 25kg de résine de cannabis, 2kg d'herbe de cannabis, 1,5kg de cocaïne et 322 cachets d'ecstasy ;**
- **la gendarmerie a saisi 12kg de résine de cannabis, 21 kg d'herbe de cannabis, 7 kg de cocaïne et 1 000 cachets d'ecstasy. »**



Le renforcement de la lutte contre la consommation passe quant à elle par le recours à des outils plus rapides et plus efficaces de sanction tels que l'amende forfaitaire délictuelle (généralisée depuis septembre 2020) :

- **492 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées en 2023 dans l'Aude.**

Cette action volontariste porte ses fruits et s'est traduite en 2023 par une augmentation de 4% des infractions liées aux stupéfiants.



Lutter contre l'insécurité routière

Le nombre d'accidents constatés sur les routes du département a augmenté de 11% en 2023 par rapport à 2022. Le nombre de personnes tuées dans les accidents de la route s'élève à 29 (stable par rapport à 2022)

La lutte contre l'insécurité routière s'articule autour de deux axes : les actions de prévention et les opérations de contrôles.

En matière de prévention, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) permet de financer des actions de sensibilisation visant à faire évoluer les comportements dangereux.

L'appel à projets, ouvert du 13 décembre 2022 au 27 janvier 2023 a permis d'affecter 38 subventions à 19 porteurs de projets pour un montant total de 61 500€.

Ont été ciblées les thématiques suivantes : les mobilités douces (à pied, à vélo, en trottinette), les conducteurs de deux-roues motorisés (cyclos, motos), les comportements à risque (vitesse, alcool, stupéfiants, non respect du code de la route) et les déplacements professionnels.

Le dispositif de lutte contre l'alcoolémie au volant « **Label Fête** » a été mis en place sur quelque **88 événements festifs**.

Au total, près de 700 journées d'action ont été réalisées en 2023, bénéficiant à près de 33 000 personnes dans 102 communes du département.

Ces actions de prévention sont menées par de nombreuses associations et leurs bénévoles, les forces de l'ordre et les intervenants départementaux de sécurité routière.

À titre d'illustration, dans le cadre de la semaine de la sécurité routière aux passages à niveaux, la gendarmerie et SNCF Réseau ont conduit une opération de sensibilisation à Alzonne visant à rappeler aux automobilistes les règles à respecter lors de la traversée d'un passage à niveau.



Contrôle à Alzonne lors de la semaine de la sécurité routière aux passages à niveau - 14/06/23

La sensibilisation des usagers passe également par les actions de communication. Par exemple, la préfecture a mené une campagne en partenariat avec l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie :

200 000 sets de table ont été distribués à près de 300 restaurants, permettant ainsi d'atteindre un public varié et nombreux.

Les forces de l'ordre ont également mené de nombreuses opérations de contrôles routiers visant à sanctionner les auteurs d'infractions au code de la route.

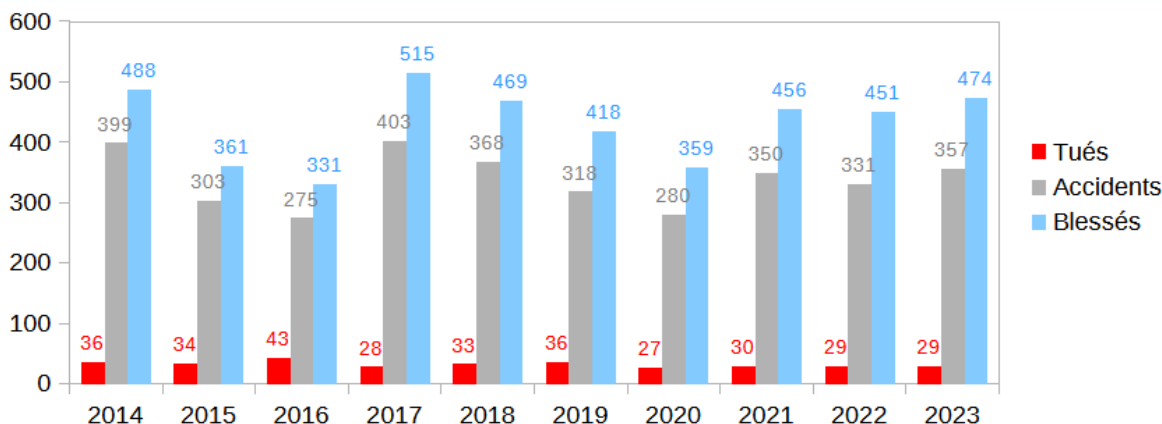
- **En zone police, le nombre d'opérations de contrôles routiers a augmenté de 35% en 2023 par rapport à 2022.**
- **En zone gendarmerie, 23 725 infractions de police de la route ont été relevées dont 13 062 génératrices d'accidents, notamment sur les axes autoroutiers du département.**

Lutter contre les rodéos urbains

Dans le cadre d'actions pour la tranquillité publique et la sécurité des usagers de la route, des opérations anti-rodéos ont été menées quotidiennement par les forces de l'ordre.

En 2023, 721 contrôles ont ainsi été conduits par la police nationale à Carcassonne et à Narbonne. Ils ont permis notamment de limiter les rassemblements récurrents d'automobilistes qui se déroulent les vendredis soir dans la zone d'activité de Salvaza et de La Bourriette à Carcassonne. Dans ce cadre, **11 véhicules ont été saisis.**

Évolution du nombre de tués, d'accidents et de blessés sur les routes de l'Aude des 10 dernières années



Lutter contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un pilier essentiel de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat depuis 2017. Cette politique prioritaire vise à prévenir les violences faites aux femmes et à mieux protéger les victimes.

En matière de prévention, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées en 2023, notamment dans des écoles, des centres sociaux et des établissements culturels, grâce aux financements de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes ou du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Par exemple, le 21 novembre 2023, 150 élèves du lycée Ruffié de Limoux ont assisté à une représentation du spectacle "Si j'étais une femme" de la compagnie Acaly, qui a permis aux jeunes d'aborder les problématiques liées aux violences au sein du couple et au harcèlement de rue.

Des professionnels ont par ailleurs été formés à la prise en compte des violences intrafamiliales. Ainsi, **les gendarmes de la maison de confiance et de protection des familles de l'Aude (MCPF) ont mené plusieurs opérations de sensibilisation à la gestion de ces violences, au bénéfice de sapeurs-pompiers et d'élèves infirmiers de l'Aude.**

En outre, **les forces de police et de gendarmerie ont conduit en juin et en novembre 2023 des opérations visant à sensibiliser la population sur la sécurité des femmes dans l'espace public.** À l'occasion de patrouilles, ils ont délivré des conseils pratiques et ont distribué de la documentation sur la conduite à tenir lorsque l'on est témoin ou victime d'une agression.

Afin de prévenir la récurrence, les auteurs de violences sont également accompagnés par les équipes de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) et de l'association Kyatis, soutenus financièrement par l'État.

En matière de protection des victimes, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre, dont :

- Le renforcement de la **plateforme d'écoute 3919**, accompagnant les femmes victimes de violences dans leurs démarches ;
- **L'accueil et le suivi renforcé des victimes** par les forces de l'ordre ;
- Le déploiement de **deux intervenantes sociales auprès des services de police et de gendarmerie de l'Aude**, chargée d'assurer un accompagnement psychologique et social des victimes ;
- La mise en œuvre renforcée par les services de justice de **mesures de protection** (ordonnances de protection, téléphones "Grave Danger", bracelets anti-rapprochement, application App-elles...) ;
- **L'accompagnement des victimes par des associations** (dont le CIDFF, France Victimes et l'ANAV de Narbonne), qui reçoivent le soutien financier de l'État ;
- La mise à disposition des victimes de **45 places d'hébergement d'urgence** ;
- Le déploiement, à partir du 1er décembre, d'une **aide financière d'urgence** permettant aux victimes de quitter leur foyer et de faire face à leurs dépenses immédiates.



Visite du Préfet de l'association Kyatis à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes - 25/11/23

Sécuriser les grands rassemblements

En lien avec leurs organisateurs et grâce à la mobilisation des forces de sécurité et de secours, la préfecture veille à la sécurisation des grands événements culturels, festifs et sportifs qui jalonnent la saison estivale du département.

Les rassemblements culturels et festifs

Parmi les principales manifestations culturelles et festives, le département a connu en 2023 :

- **Le festival de Carcassonne** (25 juin au 30 juillet), qui a rassemblé plus de 200 000 spectateurs ;



© Festival de Carcassonne - Ville de Carcassonne

- **L'embrassement de la Cité de Carcassonne**, le 14 juillet, auquel quelques 500 000 personnes ont assisté ;
- **La fête du cassoulet à Castelnaudary** (16 au 20 août), qui a rassemblé environ 15 000 personnes par soir ;
- **Le festival Barques en scène à Narbonne** (24 au 26 août), qui a accueilli environ 20 000 personnes par soir ;
- **La féria de Carcassonne** (31 août au 3 septembre), a rassemblé 120 000 personnes.

Les grands rassemblements sportifs

- **La route d'Occitanie**, course cycliste qui s'est déroulée du 15 au 18 juin, a rassemblé 126 coureurs et plus de 1000 spectateurs au départ de Narbonne.

- **Le grand raid des Cathares**, course pédestre qui s'est tenue du 26 au 28 octobre 2023, a rassemblé plus de 2 000 coureurs.



© Départ du grand raid le 26 octobre 2023 - Ville de Carcassonne

Les grandes cérémonies commémoratives

En lien avec les communes, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont organisé des cérémonies commémoratives à l'occasion des journées nationales d'hommage. Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres et de transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations.



Cérémonie du 11 novembre

La mobilisation des forces de sécurité intérieure

La mobilisation des services de police nationale, des brigades de gendarmerie, en lien avec les polices municipales des communes organisatrices a permis le bon déroulement de ces manifestations. Des militaires de l'opération Sentinelle sont venus appuyer la sécurisation de ces événements durant la période estivale. Les sapeurs-pompiers ont également veillé au bon déroulement de ces manifestations.

Lutter contre l'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière est l'une des priorités du ministère de l'Intérieur ; elle mobilise, à l'échelon départemental, de nombreux acteurs : les services de la préfecture dont le bureau de l'immigration et de la nationalité, les services de la police nationale, de la gendarmerie, de la police aux frontières, des services de renseignements, de la douane ainsi que de l'office français de l'immigration et de l'intégration.

La priorité des services de l'État est celle de l'éloignement forcé des étrangers en situation irrégulière auteurs de trouble à l'ordre public et/ou présentant un risque de radicalisation terroriste. Ces profils font l'objet d'un suivi hebdomadaire permettant aux services de l'État, lorsque les conditions de droit sont réunies, de procéder à un éloignement rapide.

D'une façon générale, pour être à la hauteur des priorités fixées, un important travail de sensibilisation et de formation des services partenaires a été engagé par la préfecture de l'Aude et la police aux frontières.

Ainsi, tenant compte de la complexité et des spécificités des procédures liées à l'immigration irrégulière, le bureau de l'immigration et de la nationalité en lien avec les équipes de la police aux frontières a organisé en septembre 2023 une journée de formation et d'échange réunissant près de 80 policiers et gendarmes du département.



Journée de formation et d'échange - 09/09/23

Cette journée illustre parfaitement le travail collégial mené par la préfecture de l'Aude et les services de sécurité intérieure afin de lutter contre l'immigration irrégulière au travers de nombreuses actions dont :

- **des contrôles réguliers et aléatoires d'identité, du droit au séjour et des autorisations de travail ;**
- **la notification de mesures administratives en parallèle des sanctions pénales à l'encontre des délinquants et criminels étrangers sans droit ni titre ;**
- **la mise en œuvre de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière ;**
- **le retrait des titres de séjour des étrangers en situation régulière faisant l'objet de condamnations pénales ;**
- **le suivi et l'éloignement des étrangers en situation irrégulière incarcérés à la maison d'arrêt de Carcassonne.**

Ce travail coordonné s'est traduit en 2023 par :

- **Une augmentation de 10,5% du nombre d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière ;**
- **106 personnes éloignées en 2023 contre 96 en 2022 et 63 en 2021 ;**
- **410 étrangers en situation irrégulière interpellés.**

En 2023, les forces de l'ordre ont renforcé les opérations de contrôles d'identité dans les gares routières et ferroviaires, ainsi que les opérations dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) dans les établissements et secteurs susceptibles d'employer des étrangers en situation irrégulière.

Lutter contre les incendies de forêt

Le risque de feux de forêt a été très important en 2023, en raison du contexte météorologique défavorable (hydrologie très faible, vents violents, températures élevées).

Afin de prévenir le risque de départs de feux, quatre massifs forestiers sensibles – les massifs de La Clape, de Pinèdes-Crémade, de Fontfroide et de Sainte-Lucie – ont été fermés au public pendant une partie de la période estivale. La gendarmerie, l'Office national des forêts ainsi que les comités communaux feux de forêt se sont mobilisés afin de faire respecter ces interdictions.

En outre, des actions de prévention ont été conduites afin de sensibiliser la population aux gestes à adopter dans les espaces naturels.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a déployé d'importants moyens, y compris deux hélicoptères bombardiers d'eau mis à disposition par la sécurité civile, qui ont permis de lutter rapidement contre les feux naissants.

Au total, 97% des feux de forêt n'ont pas dépassé une surface de 10 hectares. Les surfaces brûlées ont diminué de 57% par rapport à 2022 tandis que le nombre de feux de forêt a baissé de 15%.

Afin de renforcer la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, qui constituent un outil clé pour prévenir la propagation des incendies, **une réunion d'information à destination des maires a été organisée le 29 novembre.** Elle a permis de rappeler aux élus leur rôle en matière de contrôle des obligations légales de débroussaillage et de les guider dans cet effort.



Réunion d'information sur les risques incendie de forêt - 29/11/23

Document présentant un état des lieux détaillé du risque incendie dans le département, **la carte de l'aléa feu de forêt a été mise à jour par les services de l'État en 2023.** Cette cartographie doit servir de base de travail aux communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Lutter contre les inondations

Comme les autres départements de l'arc méditerranéen, l'Aude est très exposée au risque d'épisodes intenses méditerranéens, qui donnent lieu à des orages violents, parfois stationnaires, pouvant provoquer des crues brutales.

Afin de préparer les acteurs du territoire à la survenue de tels événements, **la préfecture a organisé le 28 septembre 2023 une réunion de prévention des épisodes intenses méditerranéens avec les maires et les présidents d'intercommunalités,** afin de rappeler les outils de vigilance à la disposition des élus ainsi que les principes de planification, de prévention et de gestion du risque d'inondations.

La journée internationale de la résilience, qui s'est tenue le 13 octobre, a également été l'occasion pour le SDIS de sensibiliser le public scolaire au risque d'inondations.



Visite du Préfet au collège Le Bastion à l'occasion d'une action de sensibilisation du public scolaire menée par le SDIS - 13/10/23

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), document recensant les risques majeurs dans chaque commune du département et décrivant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à engager, a été mis à jour par les services de l'Etat en 2023.



Inauguration de la Cité des Sports à Carcassonne - 23/09/23



PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



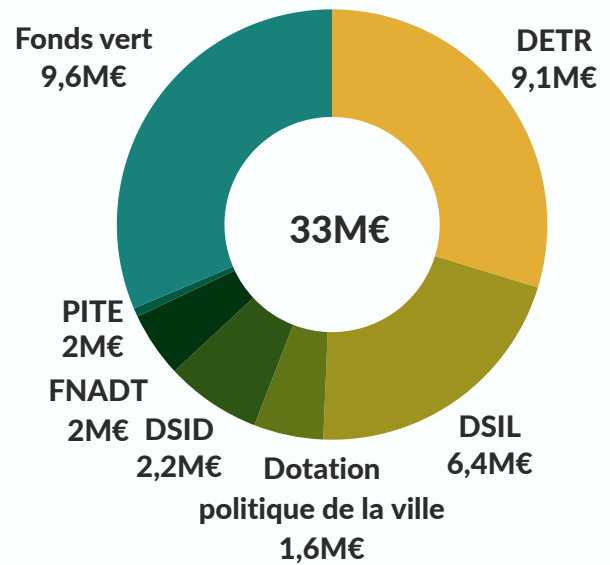
Inauguration de la deuxième édition du salon des maires de l'Aude à Carcassonne - 20/10/2023

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'État soutient financièrement les collectivités audoises dans leurs projets d'investissement :

33M€ de crédits mobilisés en 2023
(contre 24M€ en 2022)
pour **436** projets soutenus

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
FNADT : fonds national d'aménagement et de développement des territoires
DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements
PITE : programme des interventions territoriales de l'État



Exemples de projets soutenus dans l'Aude



Relocalisation de l'IUT de Carcassonne en cœur de ville porté par la ville de Carcassonne

Montant des travaux : **3 099 170€**
Financement de l'État : **800 000€** (*DSIL*)

Inauguration du campus universitaire Albert Fert avec Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le préfet de l'Aude - 06/10/23

Construction d'une nouvelle école maternelle de 4 classes à St Nazaire d'Aude

Montant des travaux (tranche 2) : **1 315 998€**
Financement de l'État : **355 319€** (*DETR et DSIL*)



Réhabilitation d'un local communal pour l'installation d'une épicerie multi-services portée par la commune d'Escueillens-et-Saint-Just-de-Bélelgard

Montant des travaux : **167 028€**
Financement par l'État : **66 811€** (*DETR*)

Reconstruction du collège Alain portée par le Département

Montant des travaux : **5 213 065€**
Financement par l'État : **2 000 000€** (*DSID*)



FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Le 15 juin 2023, la Première ministre, Elisabeth BORNE, lançait le programme « France Ruralités ».

L'objectif de ce programme est de répondre aux besoins des territoires ruraux, en proposant des solutions et des accompagnements concrets aux communes rurales en matière d'accès aux services, d'ingénierie, de revitalisation et de préservation du patrimoine naturel.

Ce programme est structuré autour de quatre axes :

- Un plan d'action dénommé « France Ruralités Solutions » ;
- Une réforme des zones de revitalisation rurale ;
- La création d'une dotation « aménités rurales » proposée en projet de loi de finances pour l'année 2024 ;
- La création d'un programme d'ingénierie dénommé « Villages d'Avenir ».

C'est ce quatrième axe qui a mobilisé le sous-préfet de Limoux, au cours du dernier trimestre 2023, en sa qualité de référent ruralité pour le département de l'Aude.



M. Eric LAFFARGUE, sous-préfet de Limoux lors de sa prise de poste le 20 février 2023

Le programme « Villages d'Avenir »

Il permet aux petites communes rurales ayant des projets de développement, d'aménagement et d'équipement de bénéficier d'un accompagnement de l'État en ingénierie de projet.

Ainsi, depuis le 15 novembre 2023, les services de la préfecture de l'Aude ont été renforcés par l'arrivée d'un chef de projet, M. Luc GROSS, dont la mission est d'aider les communes labellisées « Villages d'Avenir » dans leur recherche de financements, leur gestion de projet, la préparation de leurs marchés publics et leur suivi de travaux, afin de leur permettre de concrétiser leurs projets.



Rencontre avec le chef de projet, M. GROSS - 15/11/23

88 communes audoises ont adressé leur candidature aux services de la préfecture en leur présentant leurs idées (création de logements, accès aux services publics, aménagement du cœur de ville, transition énergétique, valorisation du patrimoine, installation de commerces...).

Les 15 communes lauréates pour l'Aude :

- Alet-les-Bains ; Axat ; Belvèze-du-Razès ; Bize-Minervois ; Cabrespine ; Fanjeaux ; La Fajolle ; Lastours ; Mouthoumet ; Paziols ; Rennes-le-Château ; Saint-Papoul ; Saissac ; Salvezines ; Talairan.



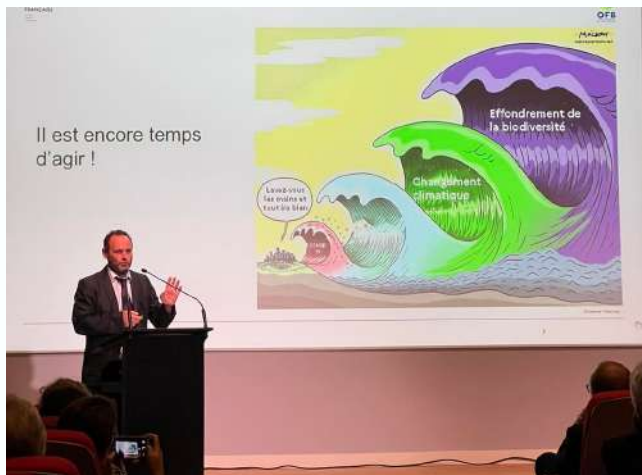
AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'État sensibilise les élus du département au changement climatique

Le département de l'Aude a été désigné par le ministre Christophe BECHU comme l'un des départements test avec le Nord et la Côte d'Or, pour développer un module de sensibilisation des élus au changement climatique.

Une première session a eu lieu le 27 juin dernier co-présidee par le préfet et la présidente du conseil départemental de l'Aude. Au-delà de la sensibilisation au changement climatique, un focus « biodiversité – eau » au regard des enjeux du territoire et de l'actualité a été proposé aux élus.



Réunion de sensibilisation des élus locaux au changement climatique - 27/06/2023

Dans ce cadre, les opérateurs de l'État, Météo-France, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence de l'eau, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), l'agence régionale de la biodiversité (ARB) sont intervenus pour exposer aux élus et techniciens présents les différentes problématiques.

Deux témoignages d'élus sont venus compléter les interventions par des exemples concrets de réalisations sur le terrain.

Une prochaine session est en cours de finalisation et sera proposée en début d'année 2024 aux élus.

La planification écologique

Le Gouvernement vient de lancer la planification écologique à travers la mise en place d'un plan concret. Cette démarche vise à décliner au niveau des territoires les objectifs 2050 de neutralité carbone. Nos émissions de gaz à effets de serre devront ainsi être compensées par les puits de carbone (terre, mer, forêt, zone humide...).



La conférence des parties régionale (COP) d'Occitanie du 30 novembre 2023 a permis de connaître les objectifs de réduction pour la région Occitanie et d'explicitier la démarche.

Une réunion de concertation territoriale sur la planification écologique déclinée au niveau du département de l'Aude s'est tenue le lundi 11 décembre.



COP territoriale de l'Aude - 11/12/23

A l'issue, les collectivités territoriales ont été sollicitées pour participer au diagnostic puis travailler à une stratégie et un plan d'action à l'échelle de chacun des cinq contrats pour la réussite territoriale et écologique (CRTE) départementaux.

Le déploiement des énergies renouvelables

Compte-tenu des conditions de vent et d'ensoleillement du département, les énergies renouvelables (ENR) représentent un enjeu majeur pour l'Aude avec :

Une puissance raccordée à ce jour d'environ 726 MW (toutes ENR confondues) et une puissance autorisée à raccorder de 400 MW pour les deux principales énergies renouvelables développées dans le département (éolien terrestre et photovoltaïque).

Afin de concilier les différents enjeux du territoire et de garantir des retombées économiques équilibrées, les services de l'État accompagnent le développement des projets dès la phase amont et s'investissent fortement dans l'instruction d'un nombre toujours croissant de projets.

Le déploiement des énergies renouvelables

Le pôle ENR de l'Aude, créé en 2002, a ainsi démontré l'intérêt de réunir l'ensemble des services de l'État en amont de la phase d'instruction, afin d'orienter les développeurs vers les projets les plus adaptés aux enjeux du territoire et d'accompagner les collectivités et les autres partenaires institutionnels.

Pour renforcer cet accompagnement, un projet de charte départementale de développement du photovoltaïque est en cours de finalisation.

L'année 2023 a ainsi permis l'analyse de 20 projets d'installation photovoltaïques dont 4 en agri-photovoltaïsme et 1 photovoltaïque flottant, 3 projets éoliens et la mise en place de la déclinaison opérationnelle de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'Aude connaît une forte dynamique de développement des projets photovoltaïques au sol avec une quinzaine de permis délivrés en 2023 pour une puissance estimée à environ 100 MW.

Les projets de centrales solaires en instruction représentent actuellement une puissance potentielle supplémentaire de 500 MW. L'issue de l'instruction de ces derniers dépend de leur compatibilité avec les enjeux du territoire de leur implantation.

En complément, le mix renouvelable de deux unités de méthanisation et d'une usine de production d'hydrogène à Port-La-Nouvelle ont été autorisées en 2023.



La planification des ENR

La loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables offre l'opportunité d'une meilleure maîtrise du développement des énergies renouvelables notamment via la définition de zones d'accélération. Ces zones permettent de témoigner de la volonté politique d'une commune d'implanter des énergies renouvelables, toutes ENR confondues sur une partie de son territoire même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors.

Pour accompagner au mieux les élus du territoire, l'État, par l'intermédiaire du référent préfectoral et de la mission énergies renouvelables de la DDTM, en partenariat avec le SYADEN, a construit des outils méthodologiques simplifiés et accessibles afin de faciliter les démarches. L'État intervient également en appui lors de différentes réunions publiques sur sollicitation des élus.

Les propositions de zones d'accélération, définies par les communes et adressées au référent préfectoral cette fin d'année 2023, feront l'objet d'un partage en conférence territoriale au cours du 1er semestre 2024.

Focus sur Port-La Nouvelle

À Port-La-Nouvelle, les enjeux portent sur le développement d'un nouvel écosystème industriel permettant le déploiement de la filière de l'éolien en mer, l'implantation de la première unité de production de grande capacité d'hydrogène vert en France sans énergies fossiles et la décarbonation des activités industrielles existantes.

À la suite de l'arrêté préfectoral du 16 février 2023 accordant un permis de conduire au nom de l'État, la première pierre du site de l'unité de production d'hydrogène vert Hyd'Occ a été posée le 29 juin 2023.

Le 11 septembre 2023, pour le bon déroulement des travaux d'installation du flotteur de raccordement de la ferme éolienne pilote Eolmed, deux zones réglementées ont été mises en place par la préfecture maritime de la Méditerranée.



Bouée intelligente à Port-la-Nouvelle

Le 23 novembre 2023, Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique, et Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer, ont précisé la localisation du projet de parc éolien flottant de 250 MW à plus de 25 km des côtes de l'Aude avec une superficie de 48 km² et une extension de 500 MW à 30 km sur une surface de 96 km².

Depuis juillet 2023, compte-tenu des enjeux pour le territoire audois, la préfecture de l'Aude bénéficie d'un poste supplémentaire, permettant le recrutement d'un chargé de projets d'ingénierie publique littoral audois, M. Jean-Jacques GLEIZES.

Positionné en sous-préfecture de Narbonne, au plus près des communes littorales, M. Jean-Jacques GLEIZES, en lien constant avec les élus et les services, suivra tout particulièrement les dossiers liés :

- **Au développement du port de Port la Nouvelle** avec la mise en place de groupes de travail associant de multiples partenaires pour le suivi des procédures administratives ;
- **À la concertation des services de l'État dans le cadre des projets portés par les communes littorales** (Narbonne Plage, Gruissan, Bages, La Palme,...) ;
- **À l'accompagnement des procédures dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air (campings) à l'érosion du littoral et du recul du trait de côte** (Grand Narbonne - Fleury) ;
- **À la gestion des conflits d'usages** (pêche, sports de glisse, protection du littoral, circulation des véhicules terrestres à moteur...);
- **À la filière conchyliculture** (ensablement du chenal, concessions, Leucate).



Visite du préfet accompagné du sous-préfet de Narbonne à Port-la-Nouvelle - 24/10/23

LE FONDS VERT

Déployé depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif financier inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- Performance environnementale ;
- Adaptation du territoire au changement climatique ;
- Amélioration du cadre de vie.

Ce fonds permet une simplicité d'accès aux financements avec des aides disponibles sur Aides-Territoires et la mise à disposition de liens d'accès aux formulaires Démarches simplifiées pour suivre sa demande et l'instruction de son dossier. L'objectif est de démarrer un maximum de projets dès 2023 avec l'ambition que chaque projet se traduise en termes d'impact environnemental.



Un fonds POUR et AVEC les territoires

Toutes les collectivités territoriales et leurs groupements sont éligibles. Les moyens du fonds vert sont fongibles entre différentes mesures et viennent en complément des autres dotations de l'État. De plus, ce fonds vient au soutien des projets à leurs différents stades de maturité en finançant les diagnostics, des appuis en ingénierie ou des travaux.

En 2023, le fonds vert a permis à l'État de soutenir 185 projets pour un montant de 9,6M€ sur plusieurs thématiques : rénovation énergétique, prévention des incendies et des inondations, rénovation de l'éclairage public, ingénierie, covoiturage, friches, biodiversité et renaturation.

Focus sur le partenariat innovant avec le SYADEN pour la mesure "Rénovation parc des luminaires de l'éclairage public" du fonds vert.

Dans l'Aude, l'État et le SYADEN ont souhaité s'associer pour proposer un soutien conjoint aux projets des collectivités territoriales visant au déploiement de modes d'éclairage public plus vertueux.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier d'un appui dans leur projet de Relamping ont pu déposer un dossier au titre du fonds vert selon deux modalités différentes :

- soit en les déposant pour leur propre compte sur la plateforme Démarches simplifiées ;
- soit par l'intermédiaire du SYADEN via une maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'objectif a été de servir un maximum de communes, notamment les plus rurales et de permettre au plus grand nombre de réaliser à court terme des économies de fonctionnement.

Pour les collectivités qui ont souhaité profiter de la maîtrise d'ouvrage déléguée du SYADEN, l'État a soutenu à hauteur de 35% les projets de Relamping dans la limite de 50 000€ HT de travaux et le SYADEN a abondé à parité la participation de l'État pour une prise en charge, toutes aides publiques confondues de 70%. Le dispositif sera reconduit en 2024. Ainsi, au titre de ce partenariat particulièrement innovant, 49 projets ont été soutenus dans le département.





Les services de l'État sont mobilisés dans la protection des biens et des personnes face aux risques naturels. Les travaux et études lancés suite aux inondations de 2018 et 2020 ont permis d'améliorer considérablement la connaissance des phénomènes, et ont d'ores et déjà mis en sécurité des territoires fortement impactés.

150 communes sont actuellement concernées par des études d'aléa inondation, représentant un linéaire total de 618 km de cours d'eau analysés.

Ces communes verront ainsi, dès 2024, leur plan de prévention du risque inondation (PPRI) approuvé. Ces études intègrent le risque de ruissellement pluvial à l'origine de nombreuses inondations et pouvant s'ajouter ponctuellement au débordement fluvial. Ces PPRI permettront de mieux protéger la population et alimenteront les plans communaux de sauvegarde des communes.

Parallèlement, l'État gère les subventions éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier) pour améliorer la résilience des territoires et des particuliers dans le département. Ainsi, l'État participe activement à la réduction de vulnérabilité exposée aux risques naturels.

55 communes disposent maintenant de référents communaux formés à l'accompagnement direct de leurs administrés, permettant de les sensibiliser et de leur expliquer les possibilités de financements directs de l'État, pouvant couvrir 80% des frais de mise en sécurité de l'habitation.

Pour l'année 2023, cette subvention directe de l'État a représenté 720 000€ versés à une centaine de foyers.

Également, les biens très fortement sinistrés en 2018 sont également régulièrement acquis puis déconstruits par l'État pour réduire progressivement les enjeux en zone d'aléas fort. Le paiement de ces acquisitions a représenté un montant de 6,6M€ en 2023.

Par ailleurs, l'État soutient techniquement et financièrement (2,25M€ en 2023) les collectivités locales et syndicats de rivière, dans le portage et la mise en œuvre d'actions de protections collectives contre les inondations. Le territoire Audois est presque intégralement couvert par des programmes d'actions ou d'études de protection contre les inondations.

Focus sur la cérémonie de remise des prix de la journée "Tous résilients face aux risques" - Édition 2023



À l'occasion de la 2ème journée nationale de la résilience du 13 octobre 2023, la commune de La Redorte a proposé des actions de sensibilisation à la culture du risque, notamment au risque inondation vers les scolaires et les populations. La commune a alors été récompensée lors de la journée du 20 décembre 2023 par une remise de prix parmi plus de 3 000 initiatives en France et 39 lauréats.

La sécheresse 2023 a été particulièrement remarquable par sa précocité, sa durée et son intensité. Elle a fait suite à un hiver très sec, n'ayant pas permis la recharge des milieux naturels.

Malgré les épisodes pluvieux rencontrés en fin de printemps, l'hydrologie sur l'ensemble des masses d'eau départementales est restée dégradée jusqu'au mois de décembre 2023.

L'approvisionnement en eau potable s'est retrouvé rapidement sous tension et de nouveaux territoires ont été touchés au cours de l'été. À la fin novembre, 26 communes de l'Aude étaient identifiées à risque de rupture et la commune de Tourouzelle restait sous le coup de mesures exceptionnelles (approvisionnement par citerne).

Les comités de gestion de l'eau (CGE)



Comité gestion de l'eau - 15/11/23

Le comité de gestion de l'eau s'est réuni en format stratégique de début d'étiage le 17 mars 2023. Cette instance s'est ensuite tenue à 15 reprises sous format opérationnel afin de suivre au plus près l'évolution de la sécheresse, le déclenchement et l'effet des mesures de restrictions.

Au total, 12 arrêtés préfectoraux de restriction temporaires ont été pris, portant sur les divers usages de l'eau : agricoles, domestiques, industriels, des collectivités...

19 opérations conjointes de contrôle ont été réalisées par les agents en charge de la police de l'eau (direction départementale des territoires et de la mer / Office Français de la Biodiversité) durant la période de l'étiage.

Ces actions de terrains ont permis de relever **un taux de conformité aux restrictions supérieur à 90% sur 250 ouvrages de prélèvement.**



Le lac de la Galaube 18/03/2023 (Crédit photo : DDTM/SICAJ)

Les services de l'État ont aussi travaillé au lancement d'outils de communication adaptés aux différents usagers :

- plaquettes grand public ;
- carte interactive multi-usagers ;
- communiqués de presse...

Ces supports pédagogiques ont été relayés par les collectivités et l'ensemble des médias afin de faciliter la compréhension des dispositifs en fonction du niveau de crise sur les zones d'alerte.

Grâce à l'implication de tous, l'étiage 2023 a été piloté de façon satisfaisante et le travail collectif se poursuivra durant l'hiver pour accentuer encore nos efforts de sobriété et d'exemplarité des usages de l'eau.

L'agriculture en chiffres, dans l'Aude : (selon l'INSEE)

- 6,6% des emplois dans le secteur agricole
- 2 agriculteurs sur 3 sont spécialisés en viticulture

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) a décidé cette année encore de soutenir le monde agricole qui rencontre des difficultés de divers ordres, tant au niveau du contexte économique international (conjoncture économique, prix des carburants et des intrants, etc.), que des spécificités départementales (conditions météorologiques, dérèglement climatique, en particulier).

Les services de l'État en département ont été résolument mobilisés à ce titre afin de valoriser les productions et pratiques de la ferme audoise, et qu'en cas de difficulté celle-ci bénéficie au maximum de la solidarité nationale.

Le secteur BIO

Le secteur de l'agriculture biologique connaît, comme toutes les filières agricoles, des difficultés conjoncturelles liées au contexte d'augmentation de charges, qui accentue un recul de la demande en certains produits biologiques. **Un fonds d'urgence BIO a été mis en place avec une enveloppe départementale de 142 000€ répartie sur 36 dossiers.**

Celle-ci n'y suffisant pas, toutes filières confondues, **72 dossiers supplémentaires ont fait l'objet d'un complément pour un montant total de 1,66M€.**



Présence du préfet à l'assemblée générale de la Chambre d'Agriculture - 25/09/2023

Le secteur viticole



Visite du préfet lors de la tournée des vendanges - 29/09/2023

Sur la partie viticulture, avec les conséquences de la sécheresse qu'a connu l'Est audois, **une demande de calamité agricole sur des pertes de fond pour mortalité de cep de vigne a été déposée. Cette demande a reçu un avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture le 13 décembre 2023.**

Une autre demande concernant l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale a reçu un avis favorable au niveau national pour les pertes de récolte sur la vigne.

Les aides de la politique agricole commune (PAC)

Le plan stratégique national français (PSN) de la prochaine PAC 2023-2027 est entré en vigueur le 1er janvier, ce qui a entraîné de nombreuses évolutions, tant pour le monde agricole que pour les services de l'État chargés du suivi des dossiers.

Il vise en particulier à favoriser le développement d'un secteur agricole et sylvicole plus diversifié et résistant, et à accompagner la transition agroécologique engagée par les agriculteurs. **Les aides de la PAC concernent plus de 4300 exploitants dans l'Aude, et représentent une enveloppe de près de 68M€.**

En considération des incidences climatiques et sanitaires, notamment la sécheresse sur les céréales et les vignes, **des dégrèvements de la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) ont été accordés aux exploitants pour un montant de plus de 9M€ dont 2,9M€ pour les grandes cultures ; 5,9M€ pour les vignes ; 87 000€ pour les pairies et l'élevage et 62 500€ pour l'arboriculture et le maraichage.**



Cérémonie de naturalisation et remise des décrets aux récipiendaires de 20 nationalités d'origines différentes - 20/12/2023



Inauguration par le préfet de l'Espace France Services de Castelnaudary - 10/02/23

METTRE EN OEUVRE LE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES CITOYENS



Réunion "Les entreprises s'engagent" en présence de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude - 10/10/23

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Si, grâce à un arsenal législatif et réglementaire renforcé ces dernières décennies, l'égalité de droits entre les femmes et les hommes est désormais acquise, les inégalités de fait persistent.

À titre d'exemples, même s'il se réduit, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes était encore de 16% en 2019 ; et sur les 145 personnes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire en 2022, 118 étaient des femmes.

« Grande cause » pour le second quinquennat consécutif, la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie :

- **Sur des moyens financiers renforcés** (budget national doublé depuis 2017) et spécifiques qui ont permis de financer **14 actions** dans l'Aude en 2023 ;
- **Sur la présence d'un réseau déconcentré - au niveau régional et départemental** - avec notamment l'arrivée au 1er juin 2023 dans l'Aude d'un **nouveau délégué aux droits des femmes et à l'égalité** (DDFE), placé directement sous l'autorité du préfet ;
- **Sur un nouveau cadre stratégique "toutes et tous égaux" plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023/2027** (PIEFH), lancée par la Première ministre le 8 mars dernier, articulée autour de 4 axes : la lutte contre les violences faites aux femmes ; la santé des femmes ; l'égalité professionnelle et économique ; et la culture de l'égalité.

À titre d'illustrations, les actions suivantes ont été soutenues par la préfecture de l'Aude et la direction régionale pour les droits des femmes et l'égalité :

- **Dans le domaine culturel**, la mise en place d'une **"Safe zone"** sur les manifestations proposées par l'association Music'al Sol ;
- **En matière d'éducation à la citoyenneté**, des **animations en milieu scolaire** autour de l'exposition interactive "Être humain, vivre ensemble" par l'association "Les petits débrouillards de l'Aude", pour déconstruire les préjugés et stéréotypes ;
- **Dans le domaine de l'insertion professionnelle**, le bureau individualisé vers l'emploi (BAIE) du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Aude pour **orienter et accompagner les femmes vers l'emploi**.

Focus sur la journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le préfet de l'Aude, s'est rendu à Narbonne au Club des Femmes Cheffes Entreprises de l'Aude pour échanger avec une quinzaine de femmes sur l'entrepreneuriat féminin. Le préfet a notamment rappelé la détermination de l'État à poursuivre le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



Club des Femmes Cheffes Entreprises - 08/03/23

Lutter contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté et les exclusions dans le département de l'Aude est une priorité dans les actions de l'État en 2023 pour agir sur la vie quotidienne des personnes en grande précarité.

En 2023, la contractualisation de l'Etat avec le Conseil départemental de l'Aude a permis un soutien financier de 785 975€ au titre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Elle se poursuivra en 2024 dans le cadre du "pacte des solidarités".

Les crédits versés ont permis de soutenir et de renforcer :

- d'une part, **les actions en faveur de l'accès aux droits sociaux** grâce à l'accueil social inconditionnel de proximité effectif depuis juillet 2023, le référent de parcours ou encore, la formation des professionnels sociaux permettant de mieux répondre aux besoins des usagers.
- d'autre part, **l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)** en réduisant fortement les délais de prise en charge, en favorisant la garantie d'activité dans des secteurs clef, l'accompagnement global et la mobilité, en interaction avec Pôle emploi.

Les moyens financiers de l'État sont venus en complémentarité des initiatives du Conseil départemental pour lutter contre la pauvreté, afin de réduire les inégalités sociales dès le plus jeune âge. **La dynamique partenariale se poursuivra dans le cadre de la réforme France Travail.**

L'action de l'État s'est aussi renforcée via :

- **La mise en place d'un programme de soutien à l'investissement à hauteur de 267 215€** permettant des travaux dans un accueil de jour pour SDF et pour renforcer la logistique des associations caritatives ;

- **Pour lutter contre la précarité alimentaire**, en soutenant les centres de distribution d'aide alimentaire à hauteur de **143 656€** ;



Visite du Préfet à la Banque Alimentaire de l'Aude à Carcassonne - 27/11/23

- **La consolidation des 4 "points conseil budget" (72 528€)**, gérés par des associations pour assurer une prévention auprès des publics en voie de précarisation ;
- **La mobilisation des crédits "d'alliances locales" en faveur d'actions structurantes** comme la mobilité en zone rurale, la médiation en santé, l'accès aux droits, la lutte contre la précarité menstruelle... pour un total de **214 800€**.

Au-delà des engagements financiers déployés sur le département de l'Aude, **la lutte contre la pauvreté se manifeste aussi aux travers des commissions de prévention des expulsions locatives ou de médiation "Droit au logement opposable" (DALO)** dont l'activité est en constante augmentation, sans oublier les commissions de surendettement (plus de 800 dossiers traités chaque année) ou d'attributions de logements sociaux (plus de 389 personnes sans abri ou sortant d'hébergement d'urgence logés).

Le nouveau plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de l'Aude permettra aussi d'accompagner les plus démunis pour accéder à un logement et s'y maintenir et engagera des actions pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) : une priorité de l'action des pouvoirs publics

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a pour vocation de mettre en synergie les différents services publics et partenaires compétents du point de vue technique, juridique, social et financier nécessaires à une approche globale de l'habitat indigne et du mal logement.

Le PDLHI s'appuie sur plusieurs dispositifs territoriaux tels le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIGLHI) couvrant l'ensemble du département, à l'exception des zones couvertes par un autre dispositif tels le PIG du Grand Narbonne, les opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) de Bram et Castelnaudary ainsi que les services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) de Carcassonne et Narbonne.

Les différentes procédures incitatives et coercitives

À partir du signalement au dispositif territorial, l'opérateur concerné réalise un rapport ou constat à la suite d'une visite de l'immeuble. Celui-ci est présenté aux partenaires du PDLHI qui qualifient la procédure de résorption à mettre en œuvre.

La procédure à mettre en œuvre est différente selon le niveau de dégradation du logement ; elle peut être civile ou administrative (État ou Collectivité) ou encore pénale en cas d'inaction du propriétaire (procédures coercitives).

La procédure peut faire l'objet de subventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) (procédure incitative) qui peuvent être abondées par d'autres financeurs sous conditions.



Signature du protocole de fonctionnement du PDLHI - 13/04/2023

Le PDLHI se dote d'outils opérationnels :

- Le protocole de fonctionnement du PDLHI dont la signature a été initiée le 07/04/2023
- Le bureau centralisateur des signalements du PIGLHI : l'agence départementale pour l'information sur le logement de l'Aude
- La cartographie des dispositifs audois pour repérer son interlocuteur privilégié à l'aide d'une adresse postale via un QR code ou un lien
- L'Observatoire Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement incluant l'observatoire de la LHI (travaux en cours)
- Le guide local de la LHI dans l'Aude et l'accompagnement pas-à-pas dans les procédures (travaux en cours de finalisation)
- La convention de partenariat administratif et judiciaire (travaux en cours de finalisation)

Les chiffres clés au 30 novembre 2023

Le nombre des instances du PDLHI a été multiplié par 2,3 entre 2022 et 2023 pour permettre un meilleur accompagnement vers la résorption des situations, à savoir :

- **18 COS-LHI** : commissions d'orientation et de suivi des signalements pour qualifier les désordres et engager les procédures ;
- **9 CECC** : comités d'examen des cas complexes pour traiter en collectif d'experts les dossiers les plus complexes.

129 837€ d'aides engagées par l'ANAH pour un montant de travaux de 377 000€ soit un taux minimum de subventions ANAH de 35% (hors autres financeurs). Ces aides ont bénéficié à 3 propriétaires bailleurs ayant conventionné avec l'ANAH avec plafonnement de loyers en contrepartie, ayant permis de réhabiliter 5 logements.

29 procédures spéciales mises en œuvre :

- 20 arrêtés de traitement de l'insalubrité (État) dont 3 procédures d'urgence
- 9 arrêtés de mise en sécurité (communes/intercommunalité) dont 7 procédures d'urgence

En 2021 a été lancé le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Son ambition est d'ouvrir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés à entrer sur le marché du travail en raison de difficultés sociales et professionnelles.

L'atteinte de cet objectif passe par le renforcement de la coordination opérationnelle des professionnels de l'insertion et de l'emploi et la structuration du maillage des acteurs autour du parcours de la personne accompagnée.

Pour aller plus loin et partant du constat que plusieurs dispositifs en faveur de l'emploi cohabitent, le préfet de l'Aude a proposé à la présidente du Conseil départemental que **la gouvernance de tous les dispositifs en faveur de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté soient unifiés, eu égard aux thématiques communes, aux objectifs convergents et aux acteurs impliqués.** L'objectif partagé et réaffirmé est de mettre en œuvre de la manière la plus adaptée les politiques de l'insertion et de l'emploi à l'échelle du territoire de l'Aude.

Le 12 mai 2023, a été signée une convention de partenariat entre l'État, le Conseil départemental, la Région Occitanie, Pôle Emploi, Cap Emploi, les deux missions locales de l'Aude, les 3 chambres consulaires, la CAF et la MSA, tous membres de la gouvernance partagée. Cette convention permet de stabiliser les engagements de chacun en préalable au déploiement de France Travail sur le territoire.



Au côté de ces acteurs, sont associées les intercommunalités des trois arrondissements, dans le cadre d'instances dédiées, afin de co-construire des actions concrètes au service des publics et des entreprises à l'échelle infra-départementale. Ces instances locales ont pour objectifs de :

- Faciliter et amplifier la mise en réseau des acteurs de l'insertion avec le monde économique ;
- Co-construire des parcours d'accès aux emplois en tension dans l'Aude ;
- Articuler les besoins en main d'œuvre des entreprises, les demandes d'emploi et les compétences en ayant une action volontariste particulière sur les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Anticiper les mutations économiques à venir.

Pour l'arrondissement de Carcassonne, il a été collégalement décidé de travailler sur :

- L'accompagnement des besoins des zones d'activité de Béragne à Carcassonne et de Nicolas Appert à Castelnaudary ;
- L'attractivité des filières métiers de la petite enfance et des services à la personne ;
- La question de la langue et de l'apprentissage du français, notamment au travers du dispositif d'accompagnement global et individualisé des réfugiés.

Pour l'arrondissement de Limoux, outre le secteur petite enfance et des services à la personne, ont été ciblés le secteur de l'agriculture, la filière bois ainsi que la redynamisation du tissu industriel.

Pour l'arrondissement de Narbonne, en plus du secteur petite enfance et des services à la personne ont été ciblés :

- les métiers de la saisonnalité (agriculture, restauration) ;
- le développement des énergies renouvelables.

La politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales et agir pour les quartiers en difficulté. Elle doit permettre de lutter contre la pauvreté tout en aidant les habitants à gagner leur autonomie (accès à l'emploi, aux droits, à la mobilité, au sport, à la culture et connaissance des devoirs des citoyens).

2023 a été une année dense et de transition pour la politique de la ville et les 10 quartiers prioritaires où habite 6,2% de la population de l'Aude. **Elle marque, en effet, la fin du contrat de ville sous ses formes actuelles et la rédaction d'un nouveau contrat "Engagements quartiers 2030" pour les années 2024-2030 qui a pris appui sur des concertations avec les habitants.**

En sus des enveloppes des appels à projets politique de la ville, la dotation politique de la ville de l'État soutient financièrement les collectivités de Carcassonne et de Narbonne et leurs agglomérations respectives pour un montant total de **1,6M€** en 2023 pour leurs projets en investissement.

Enfin, une aide supplémentaire de l'État de **100 000€** par an vient accompagner l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Narbonne, avec la Cité de l'Emploi et l'Éducation (au sens large). Par ailleurs, une dotation de **125 000€** par an est déployée sur le QPV de Lézignan-Corbières au soutien de la Cité Éducative.

En 2023, au titre des contrats de ville, 1 430 092€ de l'État ont permis de financer 227 actions :

602 404€ de crédits accordés en 2023 pour le contrat de ville de Narbonne

Illustration : l'action de « **raccrochage scolaire** » proposée par l'association de Prévention spécialisée **ABP** permet d'accueillir et d'accompagner les jeunes collégiens exclus temporairement et en risque de décrochage scolaire (148 jeunes sur l'année scolaire 2022/2023).



270 921€ de crédits accordés en 2023 pour le contrat de ville de Lézignan-Corbières

Illustration : l'action de **remobilisation des jeunes déscolarisés et/ou sans emploi menée par les Compagnons Bâisseurs** a consisté cette année dans la construction, par les jeunes, d'une pergola en sein de l'établissement scolaire l'Amandier.



459 351€ de crédits accordés en 2023 pour le contrat de ville de Carcassonne

Illustration : le **forum de l'emploi sur le quartier du Viguier du 4 octobre 2023**. Cette action partenariale portée par le service Information Jeunesse du centre social de Montsarrat est née d'un travail en commission avec les jeunes du quartier. De nombreux partenaires ont répondu présents et la journée a rencontré un franc succès avec plus de 400 visiteurs sur les 36 stands.



98 286€ de crédits accordés en 2023 pour le contrat de ville de Limoux

Illustration : l'action **"Osez l'entreprise dans le centre-ville de Limoux « En route vers la transition »** portée par la CMA de l'Aude en partenariat avec la CCI de l'Aude et la société coopérative d'intérêt collectif Sapie a concerné le financement de 6 boutiques relais dans le QPV de la ville de Limoux. Une sensibilisation à la communication numérique et la prise en main des outils numériques ont également été organisées.





La mission de délivrance des titres d'identité, cartes nationale d'identité et passeports est une mission partagée par les mairies et les services du ministère de l'Intérieur.

Si l'accueil physique de l'utilisateur, à savoir les recueils de dossiers et la remise des titres, incombe aux mairies, l'instruction des dossiers et la fabrication relève des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) du ministère de l'Intérieur.

Le préfet, en tant que représentant de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans le département, a également un rôle de coordination et d'accompagnement des mairies.

Depuis deux ans, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite, sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. À cet effet de rattrapage, s'ajoutent la hausse saisonnière des demandes de titres liée à l'approche de la période estivale et de la période des examens du mois de juin ainsi que l'attrait suscité par la nouvelle carte d'identité.

Cette situation a conduit à une sollicitation sans précédent des communes chargées d'enregistrer les demandes et à une dégradation des délais de prise de rendez-vous pour nos concitoyens.

Pour pallier cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre un plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des titres d'identité, qui constitue un service essentiel pour nos concitoyens.

Dans l'Aude, les services de la préfecture se sont engagés dans un dialogue étroit avec les mairies afin de déployer de nouveaux dispositifs de recueil mais également pour accompagner les communes dans l'optimisation de leurs services, la formation des agents et le soutien au quotidien pour résoudre les diverses problématiques rencontrées.

Ainsi, grâce à cette collaboration et à l'effort fourni par les mairies, **9 nouveaux dispositifs de recueil ont été déployés dans le département au cours de l'année 2023.**

Ce sont désormais 22 communes de l'Aude qui sont équipées et opérationnelles pour accueillir nos concitoyens dans leurs démarches. Par ailleurs, la préfecture a versé 384 000 € de dotations aux communes possédant des dispositifs de recueil en 2023 afin de les aider à remplir cette mission.

En 2023, les communes de l'Aude ont ainsi pu absorber une augmentation des demandes de l'ordre de 16%, passant de 65 391 en 2022, contre 75 937 en 2023.

Une diminution des délais de rendez-vous a été constatée à partir du mois de novembre passant d'une moyenne de 50 jours en début d'année à 15 jours.

Le département de l'Aude est également propice aux expérimentations novatrices : un projet a été porté par la communauté de commune de Castelnaudary Lauraguais Audois (CCCLA), 13 communes de cette collectivité se partagent un dispositif de recueil mobile, organisant des permanences dans ces mairies. Ce projet mis en œuvre par la préfecture, la CCCLA et la mairie de Castelnaudary permet de mailler le territoire en apportant ce service public au plus près de l'utilisateur.



Suivez l'actualité des services de l'État dans l'Aude sur :

 Préfecture de l'Aude

 @Prefet11

www.aude.gouv.fr

*Publication : Secrétariat général de la préfecture de l'Aude
Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial*